



# ACADÉMIE DE LIMOGES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne

Limoges, le 25 septembre 2024

**Service** Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré

**Sous-direction**

**Bureau** Gestion collective

Référence DIPER1D/CV/ES/N°2021-13

Affaire suivie par :

Christophe Vaubourdolle

Tél : 05 55 11 42 95

Mél : [christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)

Sylvain Gozalvo

Tél : 05 55 11 42 98

Mél : [sylvain.gozalvo@ac-limoges.fr](mailto:sylvain.gozalvo@ac-limoges.fr)

Adresse postale :

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique :

5, allée Alfred Leroux, Limoges

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale chargés de  
circonscriptions du premier degré

**Objet : candidature à un poste adapté – personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré – rentrée scolaire 2025**

**Références : - code de l'éducation, articles R911-12 à R911-30  
- circulaire 2007-106 du 9 mai 2007**

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la possibilité offerte aux instituteurs et professeurs des écoles de demander un poste adapté dans le cas où leur état de santé ne leur permettrait plus, momentanément ou définitivement, d'assurer la plénitude de leurs fonctions.

L'affectation sur poste adapté est de courte durée (PACD), un an, éventuellement renouvelable 2 fois.

L'obtention d'un poste adapté ne peut être qu'une situation transitoire qui fait perdre le bénéfice du poste occupé. Ce type d'affectation doit être considéré comme une période particulière pendant laquelle une aide est apportée à l'agent rencontrant des difficultés dues à son état de santé, afin de lui permettre de reprendre une activité professionnelle, soit pour préparer son retour dans les fonctions d'enseignement devant les élèves, soit pour envisager et préparer une reconversion professionnelle.

Le lieu d'exercice professionnel correspondant à l'affectation sur poste adapté est choisi en fonction de la situation médicale et sociale, ainsi que du projet professionnel de l'intéressé(e). En effet, la formalisation du projet professionnel est réalisée, chaque année, avec l'aide des services académiques.

**Les personnels intéressés devront établir une demande, en double exemplaire, au moyen de l'imprimé ci-joint et me la faire parvenir pour le vendredi 8 novembre 2024, terme de rigueur, accompagnée d'un certificat médical détaillé (sous pli confidentiel), par voie postale uniquement à l'adresse indiquée sur le formulaire. Un accusé de réception de la demande sera ensuite envoyé sur votre messagerie académique.**

Tous les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

- Madame Florence MORELLET, conseillère technique du service social en faveur des personnels (Tél. : 05 55 11 41 83),
- Madame Marlène MILORD, conseillère RH de proximité (Tél. : 05 55 11 40 27).

Pour la directrice académique  
et par délégation,  
La secrétaire générale,

Corinne GRIZON